

Epoux ou Père

Prénoms Jean-Luc, Pierre, Arthur
Nom⁽²⁾ FLAMENT

(1^{re} partie : _____ 2^{de} partie : _____)

Né⁽³⁾ le 21 octobre 1982
à 15 heures 40 à Compiègne
(Oise)

Fille⁽⁴⁾ de⁽⁵⁾ Jean-Guy, Arthur,
Abel FLAMENT

et de⁽⁵⁾ Francine, Simone
CAMPION

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 1738
le ⁽⁶⁾ 5 Mars 2015

MENTIONS MARGINALES⁽⁷⁾



Mariage célébré à Brie-Comte-Robert

Il a été déclaré⁽⁸⁾ qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° 14

le 25 Mai 2019

MENTIONS MARGINALES⁽⁷⁾ Mariage dissous par convention de divorce déposée au

rang des minutes de Maître Virginie MILLET-JENDRON notaire à Coulommiers

(Seine-et-Marne), office notarial n° 77010 le 5 avril 2024.

Mention apostillée le 5 juillet 2024, l'officier de l'état civil.

(1) Ecrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ».

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « (1^{re} partie : ...) ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... ».

(3) Écrire selon le cas : « Né » ou « Née ».

(4) Écrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ».

(5) Prénoms et nom des parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par M... notaire à... ».

Epouse ou Mère

Prénoms Vanessa Jacqueline Denise
Nom⁽²⁾ LEMAIRE

(1^{re} partie : _____ 2^{de} partie : _____)

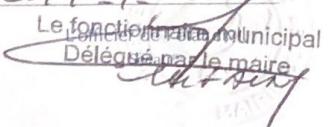
Né⁽³⁾ le 31 mai 1985
à 14 heures 35 à Paris 16ème Arrdt.

Fille⁽⁴⁾ de⁽⁵⁾ LEMAIRE
Gilles Roger

et de⁽⁵⁾ VIGO
Jocelyne

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 460...
le ⁽⁶⁾ 26 Février 2014

MENTIONS MARGINALES⁽⁷⁾



Premier ENFANT⁽¹⁾

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 471/2015

Le 23 février 2015 à 22 heures 17.

est né(e)⁽²⁾ Lara, Cranane, Jocelyne

FLAMENT

Suivant déclaration conjointe du
25 février 2015

(1^{re} partie : _____ 2^{de} partie : _____)

du sexe féminin à Melun
(Seine-et-Marne)
de⁽³⁾ _____

reconnu(e)⁽⁴⁾ le 30 décembre 2014 à la
Mairie de Brie-Comte-Robert
(Seine-et-Marne) par ses père et
mère.

Délivré conforme aux registres, le 25 février 2015.

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾



L KEHL

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(6) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).

(2) Prénom et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1^{re} partie : ... 2^{de} partie : ...) » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, nom) née le... à... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ..., » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

Deuxième ENFANT⁽¹⁾

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 180

Le 19 février 2017 à 18 heures 03

est né(e)⁽²⁾

Evan Gilles ABEL

FLAMENT

(1^{re} partie :

2^{nde} partie :

)

du sexe masculin à Quincy-Sous-Sénart (Essonne)
de⁽³⁾

reconnu(e)⁽⁴⁾ le 28 janvier 2017 à
Brie Courte Robert (77) par les
père et mère.

Délivré conforme aux registres, le 22 février 2017

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
Sceau



EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).

(2) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivante déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1^{re} partie : ... 2^{nde} partie : ...) » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, nom) née le... à... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ..., » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».